

# Le CRA'moisi

Journal de la Cimade au centre de rétention administrative d'Hendaye

n° 1            Juillet 2021

**La Cimade**  
Sud-Ouest  
L'humanité passe par l'autre

## Un CRA ? :

C'est un centre de rétention administrative où sont enfermées des personnes en situation administrative irrégulière.



Un **C**entre = un lieu de privation de liberté = une prison

La **R**étention = l'enfermement des personnes en vue de leur expulsion

Situation **A**ministrative irrégulière = pas de titre de séjour = « sans papier »

## Sommaire :

So**CRA**'te : p2  
Frontière

**CRA**'cage : p3  
Double peine

**CRA**'terre : p4  
Témoignage

**CRA**'terre : p5  
Témoignage **suite**

An**CRA**'ge : p6  
Quelques chiffres  
Les préjugés/Sensibilisation

**« Chacun a vraiment une légitimité pour vivre sur cette terre. »**

Nous sommes témoins de nombreuses migrations, mais sommes nous réellement conscients des parcours de vie, des histoires de chacun, des enjeux vitaux qui poussent à l'exil ?

Lors de nos visites au CRA d'Hendaye, nous avons rencontré une personne qui nous a marqués par son attitude amicale, sa philosophie de la vie. Il s'agit de M. B...

## Frontières.

Dans un monde en tension, de nouvelles classes sociales se dessinent et influent directement sur notre comportement envers les personnes exilé-e-s. Alors que la frontière covidienne alourdit la peine des personnes détenues, les isolant davantage, la distanciation sociale applicable à tous érige une nouvelle frontière de classe. Elle sépare celle cognitive des élites les mieux formées, hyper connectées et télétravailleuses, de celles et ceux qui travaillent dans le lien social ou de leurs mains.

Si les premiers ne se sentent pas menacés par l'arrivée des personnes migrantes, c'est différent pour les seconds. Les plus fragilisés peuvent y voir une concurrence sur le marché du travail et celui des prestations sociales. Dans ce maelstrom radical, la domination et la peur de l'avenir encadrent nos libertés jusqu'à les réduire considérablement et pour longtemps. Ainsi, les CRA aujourd'hui réservés aux personnes migrantes pourraient devenir des lieux d'enfermement des dissident-e-s du projet de société connectée et autoritaire. A Hendaye, sa réquisition par les forces de l'ordre lors du dernier rassemblement anti-G7 nous en livra un avant goût. A l'éclairage de ces nouvelles frontières du corps et de l'opinion qui se rajoutent à celles déjà existantes, consentir à l'enfermement des personnes exilées revient à consentir à notre propre enfermement. Pour l'éviter, la fermeture des CRA serait un premier pas vers plus de justice et par conséquent de libertés pour tous !

Pour aller plus loin : « les deux clans » de David Goodhart », édition Les Arènes, 2019 : La mondialisation a créé une fracture entre deux clans : les Anywhere (ceux de Partout) et les Somewhere (ceux de Quelque-Part)



# CRA'cage

Sortir de prison et être enfermé en rétention : **la double peine**

Sur-interpellées, à délit équivalent, les personnes étrangères font davantage les frais d'une comparution immédiate, elles sont sur-emprisonnées par rapport aux personnes françaises, bénéficient très rarement de peines alternatives et de sorties anticipées. Elles se voient même le plus souvent subir une seconde peine d'interdiction du territoire français ou d'expulsion administrative. C'est la double peine.

Une fois en prison, de nouvelles discriminations apparaissent, en particulier pour les personnes qui parlent peu ou pas le français.

La prison crée aussi de l'irrégularité. Il est fréquent qu'une personne, incarcérée avec un titre de séjour, ressorte en situation irrégulière faute d'avoir réussi à faire renouveler ses papiers pendant sa détention.

Quant à y faire une demande d'asile, cela relève d'une mission quasi-impossible.

Et empêchées de faire valoir leurs droits, ces personnes tombent trop souvent sous le coup d'une mesure d'expulsion.

Cependant, l'incarcération est aussi devenue un instrument à part entière de la politique migratoire.

Chaque nouvelle loi sur l'immigration crée des infractions spécifiques pour les personnes en situation irrégulière. Cela renforce les stigmatisations. Elles créent des délits spécifiques au fait d'être une personne sans papiers, comme « le maintien irrégulier sur le territoire » « obstruction à l'expulsion ou au transfert Dublin ».

La pénalisation des personnes retenues est devenue de plus en plus fréquente. Récemment une personne enfermée au CRA d'Hendaye a été condamnée à 2 mois de prison par le tribunal judiciaire de Bayonne pour avoir refusé de se soumettre à un test Covid. Cet acte médical, devant respecter les principes déontologiques

du consentement libre et éclairé, est pourtant imposé à la personne enfermée en rétention pour préparer son expulsion. A sa sortie de la maison d'arrêt de Bayonne, cette personne a à nouveau été enfermée au CRA d'Hendaye en attente de son expulsion, allongeant le temps de la privation de liberté.



## MA PAROLE EST LIBRE

« Chacun a vraiment une légitimité pour vivre sur cette terre. »

Il s'agit de M. B...

Il est né en Afrique du Sud il y a 64 ans, à la frontière du Zimbabwe c'était au temps de l'apartheid qui instituait le « développement séparé des races ». Fuyant ce système odieux, il arrive en France où il vit depuis 40 ans.

Arrivé en 1980, il obtient le statut de réfugié politique. C'est la période des «boats people», logé dans un foyer il se souvient des nombreuses personnes vietnamiennes avec qui il a cohabité.

Puis, par le biais d'une rencontre il s'habitue à la drogue et devient dépendant. A l'époque il n'y avait pas de réel traitement de substitution. Il va sombrer de nombreuses fois jusqu'à perdre ses droits.

L'Afrique du Sud change de régime et le statut de réfugié n'a plus de raison d'être. Enfermé dans ses difficultés personnelles, il ne suit plus son dossier administratif pour changer son titre de séjour.

« Les années 1990 sont les plus noires de ma vie, c'était ma jeunesse qui s'était bouffée ainsi ».

En 1993 il est assigné à résidence en Dordogne, sans le droit de travailler. Il rejoint Paris et replonge dans de graves difficultés.

Enfin, il obtient un titre de séjour d'un an avec le droit de travailler. Il sera magasinier avec une association d'insertion.

Ensuite, il aura des titres successifs de 3 mois. Il fait beaucoup de missions d'intérim dans des grands groupes. Sans voiture il travaillait parfois de nuit dans une biscuiterie à 50 km et a tenu 6 mois.

« Je n'arrivais plus à me concentrer, j'ai enchaîné, j'ai enchaîné.. »

Il est incarcéré en 2018 pour une courte peine, à sa sortie de prison il est amené au CRA d'Hendaye.

Il décrit ainsi ses conditions de vie au CRA rapprochant plusieurs fois cet enfermement à la condition d'un animal : « Ici, il n'y a rien, tu peux pas entrer, l'odeur est abominable, l'odeur des pieds, des corps. ...c'est très difficile, c'est inhumain, c'est animal. ...Il n'y a rien à faire. Tu vois les jeunes : il marche, il vient, il marche, il vient. Il y a des jeunes qui deviennent fous. »

« Je suis le plus ancien, ici. Je suis enfermé, je ne peux rien faire...les autres ont tendance à me laisser à l'écart ».

Il aborde les problèmes d'hygiène que tout le monde dénonce « Tu te rases une fois par semaine ... Un petit carré de savon pour chacun, dernière dignité qu'on a ici ».

Les journées au CRA s'écoulaient lentement : « Après le repas de midi, c'est long d'attendre 19 heures pour manger. Il pourrait y avoir un distributeur de barres céréales ...

(suite page 5)



1652 : Arrivée des Néerlandais au Cap (Afrique du Sud)  
Une partie des Néerlandais s'octroient des terres, on les appelle les Boers (fermiers)

1814 : les Britanniques deviennent la nouvelle puissance coloniale au Cap

1910 à 1948 : Confrontation, puis regroupement des républiques Boers et des communautés Britanniques du Cap.  
- Création de l'Union d'Afrique du Sud sous l'égide de l'empire britannique  
- Naissance de l'ANC (African National Congress 1912) qui lutte pour les défenses des droits élémentaires des noirs et combat la ségrégation en Afrique Australe  
En 1943 naît en son sein une ligue de la jeunesse dont les principaux animateurs sont : Mandela, Tambo et Sisulu

1948 à 1991 : Apartheid, trois grandes lois en fondent le système.  
- Classification de la population  
- Séparation raciale des zones urbaines  
- Equipements publics distincts  
On trouve d'autres lois ségrégationnistes telles que : Les mariages mixtes interdits, un passeport de circulation obligatoire pour les noirs.

5 août 1962: Arrestation de Nelson Mandela

1963 : Procès de Rivonia impliquant une dizaine de responsables de l'ANC. Des peines de prison à vie sont prononcées pour certains

16 juin 1976, explosion du township de Soweto, suite à une manifestation pacifique contre l'enseignement obligatoire en langue Afrikaans. Bilan quatre-vingt enfants assassinés.

1977 La communauté internationale se réveille enfin : Embargo de l'Afrique du Sud sur la vente d'armes..

suite...

Il n'y a pas d'activité véritable. Un éducateur sportif vient le samedi pour faire faire de l'exercice, mais c'est insuffisant. »

Bien sûr il exprime aussi un découragement lié à la gravité de sa situation : « Je suis perdu là. Parler, cela me sort de cet enfermement...je suis dans une impasse. Vous êtes acculé ; Je suis fatigué, perdu, dans un trou. C'est pas gagné, c'est pas évident. ».

« Je sors de prison et on va m'expulser après 40 ans en France ».

Conscient et attristé par les occasions ratées, il se reprend, « on ne peut pas revenir en arrière, alors il faut passer ce mauvais moment. »

Nous l'avons rencontré à 4 reprises et malgré le contexte difficile, ce fut un plaisir de passer chaque fois une heure à discuter avec lui. Toujours nous serons accueillis comme s'il nous recevait dans sa maison.

Son intérêt pour l'actualité, la philosophie, son enthousiasme au débat, sa culture ont animé nos discussions.

Discussions au cours desquelles, nous nous échappons le plus souvent du moment présent et nous échangeons sur les événements politiques et historiques qui ont touché le monde ces dernières années. Quelles que soient ses conditions de vie, il a conservé un regard intéressé et critique sur l'actualité.

Quand une de nous se présente, cubaine ...

« Cuba ! Ils nous ont beaucoup aidés dans le temps, partout en Afrique, c'était magnifique ! »

A l'évocation de la chute de l'apartheid tout son visage rayonne. « Je suis parti il y a avait encore la ségrégation ..quand Mandela est arrivé au pouvoir j'étais à Paris, en prison . C'était une grande émotion de voir Mandela ».

« J'ai tout suivi, Gorbatchev, la perestroïka, la porte de Brandebourg ouverte, cette foule c'était impressionnant. La Yougoslavie... » Son visage et ses gestes expressifs terminent ses phrases.

M. B souhaitait que nous lui passions des revues d'actualité et des livres de philo pour se changer les idées. Ainsi un jour nous sommes venus avec un journal sur la liberté de la presse. M. B devant la carte du monde enchaîne des réflexions plus pertinentes les unes que les autres évoquant des conflits et des guerres jusqu'à « l'infinité ».

« Actuellement c'est un grand cafouillage, je n'ai jamais vu ça ! La problématique n'est pas la recherche de la vérité mais la constitution de la personne elle même.»

« 100 personnes dans le monde qui gardent l'argent, ils gagnent, ils gagnent, ils gagnent.... pourquoi faire ? »

Un autre jour la conversation glisse sur les violences perpétrées à l'encontre des migrants à la frontière grecque « chacun a vraiment une légitimité pour vivre sur cette terre.» dit-il dans un grand sourire.

Face à la situation écologique il constate « les ressources sont pillées par les hommes qui se croient immortels. »

Un jour il demanda à l'un de nous s'il avait lu « La critique de la raison pure » de E Kant. M.B. l'avait lu dans sa jeunesse alors qu'il était privé de liberté et il voulait le relire « j'en ai une autre compréhension par l'expérience de ma vie ». Il l'entreprit sur les questions que pose la raison pure : faut-il croire en Dieu, la liberté en tant que quête et l'immortalité, les trois comme fondements de la métaphysique de Kant à laquelle il s'intéresse. Il lui transmit l'ouvrage qu'il avait dans sa bibliothèque puis il n'a pas revu M.B ...

Sa sagesse a fait de ce bout de parloir une oasis de tolérance et de positivité, une pause philosophique.

Lors du début de la crise sanitaire le CRA a été évacué et il a été libéré, échappant cette fois-ci à un retour vers un pays qu'il ne connaît plus depuis 4 décennies.



La double peine n'a pas disparu et est toujours d'actualité -> loi du 26 novembre 2003 (dite loi Sarkozy)

L'égalité de tous face à la loi c'est le principe de non-discrimination.

La Cimade demande la suppression de toutes les infractions à la législation des étrangers.

La prison crée de l'irrégularité

En France, l'année 2018, c'est... Près de 3 000 personnes placées en rétention à leur sortie de prison...

Depuis 2016, 7200 personnes ont subi deux formes d'enfermement successives (prison et rétention).

En 2020 : 21,1% des personnes placées au Centre de rétention d'Hendaye sortaient de prison -> libérables mais toujours enfermées

L'interdiction du territoire français c'est une rupture d'égalité devant la loi, elle n'existe que pour les étrangers. Elle est discriminatoire

La Cimade demande l'abolition de la double peine. En vertu du principe d'égalité de tous et toutes devant la loi, les sanctions pénales et administratives doivent être les mêmes pour tous et toutes.

TOUT LE MONDE A LE DROIT DE S'AMENDER

L'augmentation de la durée de rétention, désormais fixée à quatre-vingt-dix jours, ne fait que confirmer ce qui se voit déjà : la rétention administrative a déjà tout d'une peine.

Entre 2017 et 2018 c'est 32% d'augmentation d'ITF complémentaires prononcées

« La banalisation de l'enfermement des migrants, [qui] tend par ailleurs à installer l'idée de leur dangerosité »

Patrick HENRIOT, « Les formes multiples de l'enfermement, une nouvelle forme de 'punitivité' ? », GISTI, Immigration, un régime pénal d'exception, 2012, 172 p., pp. 60-71.